

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

**Programme des Nations Unies
pour le Développement**

Plan d'Action de Programme de Pays

Entre

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie

et

le Programme des Nations Unies pour le Développement

2006-2008



**République
Islamique de Mauritanie**



Mauritanie

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	i
Sigles et abréviations.....	ii-iii
SECTION I - Description du Programme.....	1
PARTIE I : Contexte légal.....	1
PARTIE II : Analyse de la situation.....	1
II.1 Contexte général.....	1
II.2 Résultats du programme passé et leçons à retenir.....	2
II.2.1 Axe appui à la bonne gouvernance.....	3
II.2.2 Axe appui au CSLP.....	5
II.2.3 Axe environnement et développement durable.....	6
PARTIE III : Programme proposé.....	6
III.1 Sous programme Gouvernance.....	8
III.2 Sous programme Pauvreté.....	11
III.3 Aspects transversaux.....	12
PARTIE IV : Stratégie de partenariat et de communication	13
IV.1 Stratégies de partenariat et mobilisation des ressources.....	13
IV.2 Stratégie de Communication.....	13
PARTIE V : Arrangements de gestion du programme.....	14
V.1 Le comité d'orientation et de supervision (COS).....	14
V.2 Le comité technique de pilotage et de coordination (CTPC).....	15
V.3 Le comité technique spécialisé.....	15
V.4 La cellule centrale de suivi et de programmation (CCSP).....	15
V.5 l'Unité de suivi de la gestion administrative et financière (USGAF).....	16
V.6 Audit et transparence.....	16
V.7 Centre des services.....	16
V.8 Dispositif de pilotage du programme.....	17
PARTIE VI : Suivi et Evaluation.....	18
PARTIE VII : Hypothèses et Risques.....	19
PARTIE VIII : Engagements des parties.....	19
PARTIE IX : Autres dispositions.....	20
SECTION II - Cadre de résultats et de Ressources.....	21

Sigles et abréviations

AAF :	Assistant Administratif et Financier
ADER :	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
AMM :	Association des Maires de Mauritanie
APAUS :	Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services
ATLAS	Logiciel intégré de gestion du PNUD
AWP	Plan de travail annuel (Annual Work Plan)
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
BCPR :	Bureau pour la Prévention des Crises et la Reconstruction
BIT :	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CCA :	Bilan Commun de Pays (Common Country Assessment)
CCI	Centre pour le Commerce International
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Artisanat
CCSP :	Cellule Centrale de Suivi des Programmes.
CDHLCPI :	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
CENI :	Commission Electorale Nationale Indépendante
CMJD :	Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie
COS :	Comité d'Orientation et de Suivi
CPAP :	Plan d'Action du Programme de Pays (Country Programme Action Plan)
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CT :	Conseiller Technique
CTPC :	Comité Technique de Pilotage et de Coordination
CTS :	Comité Technique Spécialisé
DDS	Direction du Développement Social
DE	Direction de l'Environnement (page
DGCL :	Direction Générale des Collectivités Locales
DGDH :	Direction Générale des Droits de l'Homme
DHD :	Développement Humain Durable
DNA	Autorité National Désignée (Designated National Authority)
DPD	Demande de Paiement Direct
FAPONG :	Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONG
FDL :	Fonds de Développement Local
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU :	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la Population
GRDR	Groupe de Recherche et d'Action pour Développement Rural
GTZ :	Coopération Technique Allemande
HCR :	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIMO :	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDH :	Indice du Développement Humain
IMF :	Institution de Microfinance
INDH :	Institution Nationale des Droits de l'Homme
MAED :	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MCAT :	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MCJS :	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MDRE :	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
MF :	Ministère des Finances
MFPE :	Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi
MH :	Ministère de l'Hydraulique
MIPT :	Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications
MJ :	Ministère de la Justice
NDI	National Democratic Institute
NEX :	Exécution Nationale (National Execution)
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODHD :	Observatoire du Développement Humain Durable
ODHDP :	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Pauvreté
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONS :	Office National de la Statistique
OSC :	Organisations de la Société Civile
PACA :	Projet d'Appui aux Communes de l'Assaba
PADDEM :	Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration en Mauritanie
PAN/LCD :	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PANE :	Plan d'Action National pour l'Environnement
PDC :	Plan de Développement Communal
PNAPPDH :	Plan National d'Action pour la Promotion et la Protection des Droits Humains
PNBA :	Parc National du Banc d'Arguin
PNBG :	Programme National de Bonne Gouvernance
PNIME :	Programme National Intégré d'Appui à la Micro et petite Entreprise
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
PRECASP :	Plan de Renforcement des Capacités du Secteur Public
S/E :	Suivi et Evaluation
SECF :	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
SETN :	Secrétariat d'Etat aux Technologies Nouvelles
SGG :	Secrétariat Général du Gouvernement
SNMF :	Stratégie Nationale de Micro-finance
SNMPE :	Stratégie Nationale de Micro et Petites Entreprises
SNU :	Système des Nations Unies
UNDESA :	Département des Nations Unies pour les Affaires Economiques et Sociales
UNDAF :	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (United Nations Development Assistance Framework)
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USGAF :	Unité de Suivi, de Gestion Administrative et Financière
VAINCRE :	Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable
VOICE	

PLAN D'ACTION DU PROGRAMME DE PAYS (CPAP)

SECTION I : DESCRIPTION DU PROGRAMME

PARTIE I : CONTEXTE LEGAL

L'accord de base entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) du 19 juillet 1979, établit la relation de coopération entre les deux parties. Le présent CPAP couvre la 2^{ème} partie du Programme de Pays 2003-2008, pour la période 2006-2008, et vise à appuyer les efforts du Gouvernement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'Accord type d'assistance et devrait être exécuté conformément aux dispositions dudit Accord. Les programmes décrits dans le CPAP ont fait l'objet d'accords entre le Gouvernement et le PNUD. Ils ne pourront être modifiés qu'avec l'assentiment des deux parties. Le programme sera décliné en plans de travail annuels, qui devront être signés entre le PNUD et le partenaire d'exécution.

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION

II.1. CONTEXTE GENERAL

Désertique pour plus des 2/3 d'un territoire de 1.030.700 km² et peuplée d'environ 2,7 millions d'habitants, la Mauritanie est un pays à faible niveau de développement humain. Elle se situe au 152^{ème} rang des 177 pays classés par le rapport mondial sur le développement humain de 2005, avec un IDH en 2003 de 0,477 et un Produit National Brut *per capita* de l'ordre de 406 USD (2004). 46,3% de la population vivait en dessous du seuil de la pauvreté (2000), mais ces données sont en cours d'actualisation.

Au plan des OMD, la situation est contrastée : sur les 7 premiers objectifs, 6 cibles semblent réalisables, les 5 autres (dont 4 pour la santé et 1 relative au développement durable et à l'environnement) semblent difficilement atteignables. A se référer aux principaux indicateurs de santé et de développement durable, la situation sociale n'a pas connu d'amélioration significative au cours des dernières années, comme l'indique le second rapport de suivi des progrès dans la mise en œuvre des OMD, élaboré par le PNUD, avec l'appui du gouvernement et des agences du Système des Nations Unies, en juin 2005. Pourtant, plus de quinze ans de réformes structurelles dans le cadre des politiques d'ajustement structurel ont visé à libéraliser l'économie, assainir l'environnement des affaires, recentrer l'Etat sur les missions de régulation de l'économie, la fourniture de services de base (santé, éducation, etc.) et des infrastructures de base (eau potable, routes, etc.).

L'économie mauritanienne a enregistré une croissance du PIB réel de l'ordre de 6,2% en 2004 et une moyenne de 4,6% par an sur la période 2001-2004. Toutefois, selon les données provisoires révisées, ces dernières années ont été caractérisées par une détérioration de la gestion macro-économique, résultant, en particulier, des importants dérapages budgétaires et monétaires, ayant compromis la stabilité économique et la réalisation des objectifs de développement du pays. Ainsi, au début de l'année 2004, des problèmes de fiabilité et de transparence dans la transmission de données sont apparus et ont gravement affecté les relations de la Mauritanie avec ses partenaires au développement, avec notamment, l'arrêt de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRCP) du FMI et la suspension de la préparation de l'opération d'appui budgétaire relatif au Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PRCASRP) de la Banque Mondiale. A la fin de l'année 2005, le Gouvernement de transition a décidé de résoudre ces questions et engageant une procédure de révision des données fournies aux services du FMI sur une période de plus dix ans (1992-2004) et de prendre toutes les mesures correctrices nécessaires pour rétablir la transparence des données et mettre en œuvre des politiques publiques visant à assurer un développement durable et une utilisation optimale des ressources tirées de l'exploitation pétrolière, dont le démarrage est prévu au cours du premier trimestre de l'année 2006.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, adopté en janvier 2001 et en cours de revue, a permis, dans le sillage de l'initiative PPTE, de procurer des revenus supplémentaires pour la couverture des

besoins sociaux. Cette opportunité se trouve confortée par les revenus pétroliers, attendus à partir de l'année en cours. Une enquête sur la pauvreté, réalisée en 2002 au niveau de la capitale, confirme les résultats de celle de l'an 2000 en matière d'inégalités, qui se sont creusées davantage après 2000. Par ailleurs, une dynamique de régionalisation du CSLP est en cours, avec l'élaboration attendue de programmes régionaux de lutte contre la pauvreté, dont deux ont déjà été finalisés (Assaba et Guidimakha).

Sur le plan politique, après une période d'instabilité politique et sécuritaire, marquée, de juin 2003 à septembre 2004, par des tentatives répétées de coups d'état, dans un pays lui-même caractérisé par une marche difficile vers la démocratie (12 putschs ou tentatives entre 1978 et 2005), est intervenu le coup d'état du 03 Août 2005, mettant fin à 21 ans du régime au pouvoir. Depuis lors, le pays est dirigé par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD), qui a mis en place un programme de transition, à la faveur du dialogue engagé avec la classe politique et la société civile. Ce programme a déjà un acquis majeur, la mise en place d'une Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI). Il se poursuivra, en juin 2006, par la révision, par référendum, de la constitution. Le processus devrait continuer par des élections municipales et parlementaires et s'achever en mars 2007 par des élections présidentielles.

Dans le contexte issu de la transition, les priorités affichées par les nouvelles autorités portent principalement sur la mise en place d'institutions démocratiques pérennes, la réforme de la justice et le renforcement de la bonne gouvernance, dans le cadre du nouveau CSLP, en cours de révision.

A cet effet, les Nations Unies, à l'instar des autres partenaires au développement, ont été saisies, afin d'apporter leur appui au processus en cours. L'action du PNUD se propose de s'inscrire dans cette dynamique.

II.2. RESULTAT DU PROGRAMME PASSE ET LECONS A RETENIR

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) constitue le cadre commun à partir duquel sont élaborés les programmes de pays des agences des Nations Unies (2003-2008), en liaison étroite avec le Gouvernement. Fondé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'UNDAF tient compte des priorités du CSLP, qui est au niveau national le cadre stratégique et programmatique qui détermine l'ensemble des choix socio-économiques et l'allocation des ressources.

Afin d'identifier les axes stratégiques de l'intervention des Agences du SNU à travers l'UNDAF, le *Common Country Assessment* (Bilan commun de pays, CCA) avait fait ressortir 5 contraintes majeures liées à la base économique, à la dynamique démographique, à l'environnement, au faible niveau de développement et aux capacités institutionnelles. L'analyse causale approfondie de ces contraintes lors de la préparation de l'UNDAF a conduit à retenir quatre axes stratégiques d'intervention qui sont : a) la promotion et le renforcement de la gouvernance et des droits de l'Homme ; b) La lutte contre la mortalité maternelle et infantile - juvénile ; c) l'éducation et la formation et d) la réduction de la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources. Les axes « a » et « d » sont particulièrement pertinents pour le mandat du PNUD et justifient les activités proposées pour le programme de pays 2003-2008. Pour les deux autres axes, le PNUD interviendra, soit dans le cadre de programmes conjoints du Système des Nations Unies (exemple : éducation des filles), soit à travers des actions de plaidoyer commun avec le leadership d'une des autres agences.

Entamée en mai 2005, la revue à mi-parcours de l'UNDAF, qui s'est poursuivie jusqu'en novembre 2005, a permis de tenir compte des nouveaux développements politiques et des perspectives économiques au niveau du pays, de tirer leçon de la mise en œuvre pendant la 1^{ère} phase (2003-2005) et de préciser les domaines de concentration des Nations Unies en termes d'effets et de produits attendus. En effet, le contexte de la revue est marqué principalement, au niveau national, d'une part, par le changement de régime survenu le 3 août 2005 et les conclusions des Journées Nationales de Concertation et d'autre part, par les perspectives offertes par l'exploitation pétrolière, de même que la révision en cours du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Parmi les axes stratégiques retenus par les Nations Unies dans le programme 2003-2005, le PNUD avait décidé de concentrer son intervention sur la promotion et le "renforcement de la gouvernance et des droits de l'Homme", ainsi que la "lutte contre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la

sécurité alimentaire et l'accès aux ressources". Deux programmes ont ainsi été mis en œuvre, dont l'un pour l'appui au Programme National de Bonne Gouvernance et l'autre pour l'appui à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

Au bout de ces 3 années de mise en œuvre, à la lumière des résultats obtenus et se basant tant sur les évaluations indépendantes formelles [à savoir : deux évaluations d'effets menées sur "une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et micro-finance mise en œuvre pour garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources" et "la modernisation de l'administration publique et la gouvernance économique"] que sur les ateliers internes de capitalisation des acquis, les résultats se présentent comme suit :

II.2.1. Axe "appui à la bonne gouvernance"

Les sous programmes mis en œuvre font ressortir les leçons et acquis suivants :

1. L'appui à la modernisation et au renforcement des capacités de l'administration :

En ce qui concerne l'amélioration des performances de l'administration publique, deux résultats majeurs ont été atteints :

- D'une part, les capacités institutionnelles de plusieurs structures administratives ont été renforcées par l'utilisation des NTIC, notamment à travers la mise en place de bases de données et la fourniture d'équipements informatiques à des départements ministériels.
- D'autre part, les capacités de l'administration ont été renforcées par la formation des cadres de l'administration (centrale et déconcentrée) et de la société civile en matière de planification, de suivi/évaluation et de gestion de l'information. Enfin, la réalisation d'activités additionnelles a permis l'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise à jour des textes réglementaires d'application du statut général de la Fonction Publique et le lancement du processus de mise en place d'un fichier unique de référence pour la gestion intégrée des fichiers de la Fonction Publique (gestion administrative) et ceux de la Solde (paie). Cependant, eu égard au démarrage prochain du projet PRECASP (Banque Mondiale), qui prévoit d'importants financements dans ce cadre, le PNUD se limitera à la consolidation de l'existant.

2. L'amélioration de la gouvernance économique et le renforcement des capacités nationales en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et le contrôle de la gestion des ressources publiques :

Cet axe a été marqué par l'adoption politique du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) par le gouvernement. Le renforcement des capacités de l'administration et de l'ONS dans différents domaines, la définition des cadres méthodologique et institutionnel de l'Evaluation des Politiques Publiques et l'appui à l'élaboration de plusieurs politiques publiques sectorielles, sont des acquis importants, qui ont impliqué un partenariat soutenu entre le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP.

Cependant, il importe de souligner les retards accusés dans la mise en œuvre effective du PNBG et la difficulté de développer des synergies entre les différents intervenants dans le domaine de la gouvernance. Dans le cadre de la gouvernance économique, le caractère non opérationnel du dispositif d'évaluation des politiques publiques et le dysfonctionnement du comité interministériel pour la concertation Etat/Secteur privé ont entravé la réalisation des actions programmées.

3. La promotion et la protection des droits humains et le renforcement des capacités des organisations de la société civile :

En dépit d'un contexte politique peu favorable, des progrès sensibles ont été enregistrés en la matière. L'élaboration et la validation politique par le gouvernement du Plan National d'Action pour la promotion et la protection des Droits Humains (PNAPDH) et la reconnaissance de certaines associations de défense des droits de l'Homme, jusqu'alors interdites, ont constitué des évolutions positives et créé une nouvelle dynamique favorable à la protection et à la promotion des droits de l'Homme. Celle-ci pourrait aboutir à la création d'une Commission Nationale Indépendante des droits de l'Homme en 2006. De plus, dans le souci de renforcer la promotion de la paix et la prévention des conflits, la tenue, au mois d'avril 2005 à Nouakchott, du « Forum sur les valeurs démocratiques et la citoyenneté » a démontré que les efforts menés à travers le « projet du renforcement du dialogue avec la société civile pour l'atteinte des OMD » ont abouti aux résultats escomptés.

Dans le domaine du renforcement des capacités de la société civile, la première période de l'UNDAF a été marquée par les reports successifs du renouvellement des instances de gestion du Cyberforum de la société civile et un régime restrictif en matière d'agrément. Toutefois, en dépit de ces contraintes, trois (3) résultats significatifs ont pu être atteints :

- L'élaboration participative avec les ONG et le démarrage attendu d'un projet intégré de lutte contre la pauvreté au profit des quartiers déshérités de Dar Naim, à Nouakchott, qui devrait contribuer à la participation des organisations de la société civile (OSC) à la conception et à la mise en oeuvre des politiques de développement ;
- Dans le souci d'une meilleure structuration de la société civile, l'appui technique et le renouvellement récent des organes de gestion du Cyberforum ont permis de contribuer à l'autonomisation de cette structure faîtière. Cette évolution lui permettra de jouer son rôle de cadre fédérateur et d'interlocuteur du gouvernement et des partenaires au développement.
- Enfin, la constitution de trois réseaux de journalistes est de nature à appuyer le plaidoyer des Nations Unies pour l'appropriation nationale des OMD et la bonne gouvernance.

Malgré un contexte peu favorable à l'émergence d'une société civile performante, l'engagement auprès du PNUD des autres agences du SNU a constitué un facteur déterminant dans l'atteinte de ces résultats.

4. L'approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance locale :

L'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale a enregistré des progrès notables dans le domaine du renforcement des capacités des communes en matière de mobilisation des ressources et de développement local. Il a également été observé le lancement des processus d'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC), la mise en place de fonds de développement local (FDL) en Assaba, la mise en oeuvre du programme d'appui à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire dans les régions du Tagant, de l'Adrar et du Tiris-Zemmour et l'opérationnalisation des Cybercommunes d'Aioun, de Kiffa et Kaédi. A ce niveau, le PNUD/FENU et l'UNICEF ont joué un rôle prépondérant, sans oublier les autres partenaires, tels que les coopérations française, italienne et allemande et le FIDA.

La réalisation de ce résultat n'est malheureusement que partielle, du fait que le processus d'élaboration des PDC en est encore à ses débuts, que l'appui aux services déconcentrés de l'Etat n'a pas été effectif et que des insuffisances liées à la coordination et au développement des synergies entre les différents intervenants ont été constatées. L'opérationnalisation du site Web de la Direction Générale des Collectivités Locales et du Portail des communes (PNUD/GTZ) et l'élaboration du Guide du maire, sont des acquis qui méritent d'être soulignés.

La leçon principale est le besoin de renforcement des capacités des élus locaux et des structures décentralisées, de même que l'accompagnement des structures nationales en charge de la coordination des actions des partenaires. Les actions à destination des collectivités locales ont été entravées par les problèmes de réorganisation de la DGCL et la faible capacité de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) et du Collectif des Maires de l'Assaba ainsi que de la faiblesse de l'intercommunalité.

5. La consolidation de la démocratie par l'amélioration du fonctionnement du Parlement :

Bien que les appuis du PNUD, en complémentarité de ceux de l'UNICEF, du FNUAP et de la GTZ, aient porté sur des volets importants, tels que la restructuration et le fonctionnement des services, la formation des parlementaires, notamment à l'élaboration des lois et au contrôle budgétaire, l'appui aux commissions et aux groupes parlementaires, les résultats sont mitigés. D'une part, les appuis apportés par les partenaires ne permettent pas de combler les immenses besoins de l'institution parlementaire en termes de moyens humains, financiers et techniques ; d'autre part, la spécificité de cette institution et le contexte politique de la période écoulée ne favorisaient pas la mise en oeuvre des réformes nécessaires.

6. VIH/SIDA et Genre :

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, considéré comme un thème transversal, le PNUD a contribué au fonctionnement du bureau ONUSIDA en Mauritanie, ainsi qu'à l'adoption d'un cadre stratégique et de plans sectoriels au niveau de plusieurs départements ministériels. En outre, des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été réalisées, en partenariat avec les OSC, notamment sur les droits des femmes face au VIH/Sida et la mobilisation des artisans dans la lutte contre le VIH/Sida.

S'agissant de la dimension genre, le PNUD a entrepris, tout au long du précédent programme, un plaidoyer actif pour une meilleure implication des femmes dans le processus de décision, sur la base des conclusions d'une étude-diagnostic sur la question. A cet effet, il a contribué à la mise en œuvre de ces recommandations, notamment dans le domaine de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et à travers le renforcement des capacités des associations féminines et de l'accès des femmes au micro-crédit.

II.2.2. Axe appui au CSLP

Les activités réalisées dans ce cadre ont abouti aux résultats suivants :

1. La mise en place d'un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD et des programmes et projets de lutte contre la pauvreté :

Dans ce domaine, le PNUD a appuyé l'harmonisation des indicateurs de suivi du CSLP avec ceux de l'UNDAF, des OMD et du DHD. Sur cette base, une ébauche de protocoles d'accords entre producteurs et utilisateurs de données a été proposée pour permettre de renseigner de manière régulière les indicateurs de suivi.

Le PNUD a également appuyé l'élaboration d'un système de suivi évaluation du CSLP dont les résultats seront pris en compte dans le cadre de l'élaboration du nouveau CSLP afin d'assurer un meilleur suivi - évaluation du processus et de sa mise en œuvre, compte tenu des faiblesses constatées sur ce plan dans le CSLP 2001-2004. Une étude a aussi permis de proposer un système de suivi - évaluation spécifique des programmes et projets du CDHLCPI, avec une proposition pour la wilaya de l'Assaba.

Par ailleurs, le PNUD a appuyé la réalisation de diverses études pour renforcer la prise en compte de la question de l'emploi aussi bien dans le CSLP que dans les statistiques nationales.

Concernant le CSLP, il s'agit de l'étude sur "l'intégration de la dimension emploi dans le CSLP" qui a permis de faire un "état des lieux des problèmes de l'emploi dans le CSLP", d'identifier les actions à prendre en considération pour une intégration de la dimension emploi dans le nouveau CSLP et les modalités pratiques de la mise en œuvre. Les propositions ont été discutées dans le cadre du CTS « emploi » du CSLP qui a pris en compte les recommandations du rapport. De même, l'étude sur "la formation/sensibilisation sur la dimension HIMO" a exploré les possibilités de prise en compte de cette dimension dans les programmes du gouvernement, compte tenu de son importance dans la création d'emploi et la valorisation des produits et du savoir faire au niveau local.

L'étude sur le "Bilan de l'emploi en Mauritanie, 2000-2005" a permis de faire le point des informations sur l'emploi pour finalement proposer les orientations pour la collecte des informations et leur exploitation pour assurer le suivi de cette dimension.

2. La consolidation de l'observatoire du DHD :

L'appui dans ce domaine a permis d'assurer le plaidoyer pour la prise en compte de l'approche développement humain durable, l'élaboration et la diffusion du rapport national sur le DHD et la réalisation d'activités pilotes pour l'opérationnalisation de la démarche DHD à travers les réseaux locaux mis en place. L'Observatoire du DHD connaît encore des difficultés pour sa consolidation et son opérationnalisation, compte tenu de l'insuffisance des moyens humains et matériels que le gouvernement devra s'engager à prendre en charge.

3. Le renforcement des capacités d'intervention des institutions décentralisées, des associations de développement et des ONG dans une optique de développement durable :

Cette composante a permis de renforcer les capacités des ONG et autres acteurs à la base, notamment dans les régions de l'Assaba et du Gorgol, sur la gestion des ressources naturelles et des risques, ainsi que la gestion durable des ressources en eau. Une expérience pilote a été démarrée au Gorgol dans le domaine de l'assainissement en collaboration avec la commune et une ONG, et basée sur la participation des populations à travers des comités de quartier.

Une étude a été menée pour proposer un programme de formation en vue de renforcer les capacités des acteurs locaux dans la prise en compte de la dimension genre. La concertation a été poursuivie pour la mise en place du FAPONG dont les textes finaux sont en cours de discussion.

4. La mise en oeuvre d'une stratégie opérationnelle de micro-entreprise et microfinance pour mieux garantir aux pauvres et, en particulier aux femmes, le droit d'accéder aux ressources :

Avec la moitié de la population encore dans la pauvreté, et des politiques sociales avec des impacts peu perceptibles, le développement des micro et petites entreprises reste un défi, même si des acquis importants peuvent être soulignés. En effet, la validation de la stratégie nationale de microfinance (SNMF) et de la stratégie nationale de micro et petite entreprise (SNMPE), en juillet 2003, et leur adoption officielle en novembre de la même année, est un progrès réel dans la promotion de l'accès des pauvres aux ressources financières et productives, et dans le renforcement de leurs capacités. En outre, les actions de renforcement des capacités aussi bien des bénéficiaires que des structures et gestionnaires des institutions de micro-finance (IMF), la formation des populations à la démarche "développement humain durable (DHD)" et la promotion de l'utilisation des ressources locales suivant une démarche HIMO, ont contribué à asseoir les bases pour mieux soutenir l'accès des pauvres aux ressources.

II.2.3. Axe environnement et développement durable

L'environnement constitue un des défis majeurs auquel doit faire face de manière résolue la Mauritanie en vue d'assurer son développement durable et l'atteinte des objectifs stratégiques de lutte contre la pauvreté. Les enjeux environnementaux sont complexes et recouvrent un caractère multidimensionnel. La problématique majeure dominée par l'incidence du processus de désertification, qui a pris une ampleur sans précédent depuis les sécheresses des années 1970. S'ajoute à cela, la forte pression anthropique (systèmes de production, exploitation minière des ressources forestières, etc.) sur les ressources naturelles. Sous l'effet de ces différents facteurs, plus de 70% du territoire mauritanien est aujourd'hui situé en zone désertique.

Sur le plan de l'environnement marin et côtier, nonobstant les faiblesses liées à l'exploitation des ressources halieutiques, la découverte pétrolière introduit une nouvelle pesanteur dans le cadre des exigences de gestion de l'environnement. Il est prévu que la Mauritanie commence la production dans le forage offshore de Chinguetti à partir de février 2006, en plus des autres découvertes exploitables.

Face à ces défis, force est de constater que la Mauritanie n'est pas encore prête pour assurer une gestion rationnelle de ses ressources naturelles et la protection de l'environnement national et global, en sus de ses engagements internationaux. Dans ce cadre, on peut noter les faiblesses techniques et institutionnelles ci-après :

- L'insuffisance de la connaissance des ressources naturelles et l'absence d'un système d'information sur l'environnement ;
- La faiblesse des capacités nationales ;
- L'inadéquation du cadre actuel de pilotage et gestion de l'environnement ;
- La faible prise en compte de la dimension environnementale dans la planification nationale (CSLP, stratégies sectorielles).

Dans ce contexte, la coopération passée du PNUD a consisté, entre autres, à appuyer la Mauritanie dans l'élaboration du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) et du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Si ces deux plans ont été finalisés et validés, il faut mentionner qu'ils n'ont pas encore été adoptés par le gouvernement. Toutefois, des perspectives prometteuses se profilent pour l'adoption en 2006 des plans d'action en question, dans le cadre de la transition démocratique en cours.

PARTIE III : PROGRAMME PROPOSE

Suite à la revue à mi-parcours et dans le cadre d'un processus participatif impliquant le MAED en tant que ministère de coordination, les ministères sectoriels et les partenaires au développement concernés, la société civile, les agences coopérantes, les personnes ressources du SURF et le PNUD, ainsi que d'autres personnes ressources nationales, et à la suite de la réunion de stratégie commune tenue le lundi 13 février 2006, le contenu du programme de la période 2006-2008 a été validé.

Le programme proposé se veut une contribution du PNUD à la résolution des grands problèmes de développement auxquels fait face la Mauritanie, et concourt à la réalisation des objectifs généraux de

développement, y compris ceux du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce programme prend en compte l'évolution de la situation et les priorités de la phase de transition, dégagées lors des Journées Nationales de Concertation, ainsi que les interventions des différents partenaires au développement.

A l'instar de la période 2003-2005, le présent programme couvre 2 résultats stratégiques du Cadre commun d'intervention des agences du Système des Nations Unies (UNDAF), conçu en 2002 et revu en 2005. Il s'agit du "renforcement de la bonne gouvernance" et de "l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable". Ces deux axes constituent, chacun, un sous-programme spécifique.

Le budget global du programme proposé s'élève à **11.082.270 USD**, pris en charge par le PNUD à hauteur de 65%, le Gouvernement à hauteur de 25%, et les autres partenaires pour 10%.

III.1. SOUS PROGRAMME GOUVERNANCE

Ce sous-programme se fixe comme objectif d'appuyer la promotion de la bonne gouvernance et s'articule autour de 4 effets. Dans le prolongement du programme précédent, tout en tenant compte des nouvelles priorités nationales en la matière (justice et démocratie, notamment) et des interventions des autres partenaires de développement, il est retenu :

- Un appui à l'amélioration de la performance de l'administration publique ;
- Le soutien aux institutions démocratiques y compris le parlement avec une grande partie des appuis consacrée à la transition démocratique ;
- Un appui aux droits de l'Homme et à la gouvernance judiciaire, nouvelle priorité dictée par le processus démocratique en cours ;
- Un appui à la gouvernance locale.

Le budget total du sous programme est de **6.831.300 USD**.

EFFET 1 : ADMINISTRATION PUBLIQUE PLUS PERFORMANTE

Cet effet est en cohérence avec la stratégie de développement des technologies nouvelles en Mauritanie, notamment dans ses composantes relatives à la modernisation de l'Etat par l'outil informatique, ainsi que l'adaptation du cadre juridique et institutionnel de l'administration. Cet effet est programmé pour un budget total de **1.043.500 USD** pour le PNUD et une contribution complémentaire à mobiliser de 540.000 USD.

Produit 1 : L'Intranet est étendu à l'ensemble de l'Administration publique : L'étude de faisabilité technique de l'Intranet administratif a déjà été réalisée par le SETN et l'infrastructure est en cours de réalisation au niveau de l'Administration centrale. Aussi, le PNUD cherchera-t-il à consolider son appui selon deux axes majeurs : la formation en informatique des fonctionnaires et agents de l'Etat d'une part, et l'extension de l'Intranet administratif aux douze (12) Chefs lieux des Wilaya.

Produit 2 : Les normes d'informatisation de l'administration sont définies et mises en œuvre : Cette activité concourt à l'adaptation du cadre juridique, réglementaire et institutionnel nécessaire à l'utilisation efficiente de l'outil informatique au sein de l'Administration. Le PNUD contribuera à l'élaboration et à l'adoption de lois relatives à l'utilisation de l'informatique au sein de l'Administration publique et à la finalisation et à la diffusion d'une base de données sur les textes législatifs réglementaires.

Produit 3 : Un système intégré de gestion du personnel de l'Etat est opérationnel : Il s'agira ici de consolider l'application informatique existant au sein du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, sa rénovation et son intégration avec celle du Ministère des Finances avec la connexion de quelques (5) départements sectoriels clés afin de jeter les bases pour le développement d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat. A terme, ce système interconnectera le Ministère de la Fonction publique, le Ministère des Finances et les Ministères sectoriels pour déboucher sur un fichier unique de référence partagé.

Produit 4 : Les Bureaux d'accueil et information du public sont généralisés et opérationnels : L'objectif poursuivi ici est d'améliorer les conditions d'accès des citoyens à l'information et aux services publics : pour ce faire, les bureaux d'accueil et d'information publique seront renforcés, leur contenu et systèmes

d'information seront adaptés aux besoins des usagers tandis que des Associations de défense des droits des usagers seront identifiées et renforcées.

Produit 5 : Une stratégie nationale de lutte contre la corruption est élaborée et les instances formées : Une étude sur la perception du phénomène de la corruption sera réalisée afin de servir de base à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption. Des modalités concrètes de lutte seront envisagées dont la sensibilisation par le biais d'une campagne de communication.

Produit 6 : Les capacités nationales de concertation et de coordination du développement sont renforcées : Il s'agit, dans le contexte du processus de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide au développement, thème qui constitue une priorité actuelle du PNUD, d'appuyer la mise en place au niveau gouvernemental d'un système d'information financière sur l'aide extérieure. Ce système est articulé autour de deux activités clés : la publication d'un rapport annuel exhaustif et fiable sur les flux d'aide extérieure et la création d'une base de données sur le même thème. D'autres activités concernent la redynamisation de la concertation Etat-Secteur privé en vue de renforcer le rôle de celui-ci dans le processus de croissance, la réalisation des OMD et dans les efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance.

Produit 7 : Un système d'évaluation des politiques publiques est mis en place et est opérationnel : Les activités, qui s'inscrivent dans la continuité des actions antérieures, portent sur la mise en place d'un dispositif institutionnel d'évaluation des politiques publiques et l'évaluation effective d'un échantillon de trois politiques publiques au rythme d'une politique évaluée par an.

Produit 8 : L'intégration au commerce international est renforcée à travers la formulation et l'actualisation de stratégies globale et sectorielles : Etant donné la priorité accordée par le PNUD à la prise en compte de la dimension Mondialisation, il sera procédé à l'actualisation de la stratégie commerciale formulée par la Mauritanie en 2001-2002, dans le cadre du processus Cadre intégré. Des stratégies sectorielles seront formulées en vue de renforcer le potentiel d'exportation et la compétitivité extérieure de l'économie. Le PNUD contribuera à la mise en œuvre du plan d'action pour l'appropriation nationale du commerce extérieur formulé à travers les ressources du Cadre intégré, dont le Bureau assure lui-même l'exécution, assurant ainsi la continuité de ce processus.

EFFET 2 : LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES FONCTIONNENT MIEUX

L'année 2006 sera une année décisive pour le processus de transition démocratique. Les élections devraient permettre de renouveler profondément le fonctionnement des institutions. Les autorités de la transition ont exprimé le besoin d'une assistance technique et financière aux Nations Unies, comme aux autres partenaires. A cet effet, la mission d'évaluation du Département des Affaires Politiques, dépêchée en Mauritanie, avait recommandé de mettre en place un Secrétariat d'Assistance Electorale, afin d'appuyer la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), l'Administration et les autres acteurs (partis, médias, société civile) à s'acquitter pleinement de leurs responsabilités respectives dans l'organisation et la supervision du processus électoral. L'intervention du PNUD entre dans ce cadre.

Le budget alloué à cet effet est évalué à **1.545.500 USD** pour la période 2006-2008, dont près de 50% destinés à accompagner le processus électoral en 2006/2007.

Produit 1 : Les capacités de la CENI, de l'administration et des autres acteurs sont renforcées : Ce produit couvre le secrétariat d'assistance technique (experts, consultants et personnel d'appui) et la logistique du secrétariat d'assistance technique (équipement, transports et autres).

Produit 2 : Des coalitions et structures fédératives de la société civile sont constituées : Ce produit vise à renforcer le rôle de la société civile dans la gouvernance démocratique. Il couvre : l'appui à la formation des réseaux de la société civile en vue de leur professionnalisation (sessions de formation thématiques, équipements) ; les échanges d'expériences pour les OSC et l'actualisation de l'annuaire électronique des OSC (enquête d'identification des OSC et d'évaluation de leurs capacités, actualisation du site Internet).

Produit 3 : Les capacités de l'administration parlementaire sont renforcées : Ce produit couvre l'appui technique au nouveau parlement à partir de 2007 (recrutement d'un expert documentaliste, recrutement d'experts d'appui pour les commissions parlementaires), l'appui en équipements, de même que la publication d'un journal des débats pour renforcer la communication entre le Parlement et les électeurs.

Produit 4 : Les parlementaires sont formés et sensibilisés sur les thématiques transversales : Ce produit couvre la formation des parlementaires (sessions de formation thématiques, voyages d'études pour les présidents des commissions parlementaires, édition du guide du parlementaire), leur sensibilisation sur des thématiques transversales tels le VIH/Sida, le genre et l'appropriation des OMD.

La nature de cet effet implique une collaboration poussée avec le gouvernement et les partenaires au développement, ainsi qu'il suit :

- Au plan national, le Comité interministériel chargé de la transition démocratique, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le secrétariat d'Etat à l'Etat Civil, les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias sont les principaux interlocuteurs et bénéficiaires de l'appui.
- Au niveau international, une large campagne de mobilisation des ressources est engagée afin de réunir les moyens financiers nécessaires pour l'organisation du processus électoral. Le BCPR, l'Union Européenne, plusieurs de ses Etats membres,... sont les principaux partenaires techniques et financiers, dans le cadre d'un panier mis en place à cet effet. D'autres partenaires, notamment NDI, l'Organisation intergouvernementale de la francophonie et l'Union africaine, interviendront également en appui au projet, de manière autonome, mais en étroite coordination avec celui-ci. Le Département des Affaires Politiques des Nations Unies assurera la supervision d'ensemble du processus.

EFFET 3 : LES DROITS DE L'HOMME ET LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE SONT PROMUS

La promotion des Droits de l'Homme et de la Gouvernance Judiciaire constitue un axe important du Programme National de Bonne Gouvernance, dont la première phase a été mise en œuvre durant la période 2003-2005. Au cours de la période à venir (2006- 2008), il s'agira d'apporter un soutien aux priorités nationales, telles qu'elles découlent du programme des autorités de transition et des conclusions des Journées Nationales de Concertation. Le budget alloué à cet effet est estimé à **809.000 USD**.

Produit 1 : Une Institution Nationale des Droits de l'Homme est mise en place : Ce produit couvre la formation du personnel et l'équipement de l'INDH.

Produit 2 : Les populations des zones ciblées sont sensibilisées sur leurs droits et devoirs : Ce produit regroupe la conception et diffusion de programmes radio-TV, de guides simplifiés ; la formation des responsables des centres de règlement des litiges familiaux et leur équipement ; et l'éducation aux droits de l'homme au niveau des établissements scolaires.

Produit 3 : Le PNAPPDH est opérationnel et la législation nationale harmonisée avec les normes constitutionnelles et internationales : Le PNAPPDH a été élaboré après un long processus de dialogue entre le gouvernement, la société civile et les partenaires au développement parmi lesquels le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, les Ambassades d'Allemagne et des Etats Unis, le HCR, l'UNICEF et le FNUAP. Il s'agit de poursuivre ce partenariat pour sa mise en œuvre grâce à un certain nombre d'actions prioritaires comme l'appui technique à l'élaboration d'un document de projet ; l'appui à l'adaptation de la législation aux conventions des Droits de l'Homme ratifiées et l'adaptation du cadre juridique régissant le mouvement associatif aux dispositions de la constitution.

Produit 4 : Les acteurs judiciaires sont formés et remplissent pleinement leur rôle : Il s'agira d'élaborer un plan de formation pour les magistrats et auxiliaires de justice et de soutenir la formation de magistrats et greffiers. Il s'agit d'un domaine nouveau d'intervention par le PNUD dicté par les priorités actuelles. Des partenariats seront recherchés.

Produit 5. L'insertion sociale et professionnelle des détenus est favorisée dans les prisons : Ce produit couvre la réalisation d'une étude-diagnostic de l'état des prisons et la formation et l'insertion des détenus.

Cet effet impliquera au plan national, le Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion et le Ministère de la Justice, ainsi que les organisations de la société civile, comme principaux interlocuteurs et bénéficiaires du Projet. Au niveau des bailleurs de fonds, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et, peut-être l'Espagne, font figure de partenaires potentiels, de même que les agences des Nations Unies.

EFFET 4 : GOUVERNANCE LOCALE

L'année 2006 est primordiale dans le processus de transition démocratique de la Mauritanie car elle sera marquée par des élections municipales (19 novembre) qui devraient renouveler profondément les conseils municipaux. Cette année est marquée aussi par la réorganisation de la DGCL et la ré-appropriation par le MIPT de la coordination des interventions en matière de décentralisation menées par les différents partenaires internationaux. Pour les 3 prochaines années, le PNUD prévoit de programmer et de mobiliser un peu plus de **1 731 500 USD**.

Produit 1. Renforcement du processus de décentralisation : Dans ce volet, on trouve un appui en formation et équipement à la DGCL et aux collectifs des maires, notamment avec l'ouverture de 2 nouvelles cybercommunes ; un ensemble d'actions visant à moderniser le processus de décentralisation, notamment en matière de fiscalité locale ou par l'organisation d'assises de la décentralisation ; et la diffusion des différents guides et manuels en faveur des futurs élus locaux.

Produit 2. Structuration des organisations de la société civile et du secteur privé : Il s'agit de permettre aux réseaux DHD (Développement Humain Durable) de poursuivre leurs échanges d'expériences en matière d'activités génératrices de revenus, d'impliquer davantage les femmes dans les instances communautaires de décision (l'aspect électoral faisant l'objet d'appuis spécifiques) et de structurer le secteur associatif en Assaba.

Produit 3. Opérationnalisation de l'UNDAF en Assaba : Ce produit couvre la mobilisation des ressources locales ; le renforcement des activités de suivi – évaluation, en particulier au bénéfice de la Cellule du MAED ; la sensibilisation locale aux grandes priorités des Nations Unies (ex : Journée Internationale contre la corruption) ; et enfin, la présence d'une équipe de terrain, en charge tout particulièrement du PACA.

L'ensemble des actions répondent au souci de contribuer aux priorités nationales, avec un ancrage à la DGCL et d'agir en concertation ou partenariat avec les autres acteurs impliqués, en particulier sur le terrain (PADDEM – PACA – VAINCRE). Le FENU (sur subvention française) et le PNUD entreprennent conjointement un Programme d'Appui aux Communes de l'Assaba (PACA), dont on retrouve, dans le présent programme, les activités appuyées par le PNUD.

Outre les divers appuis au niveau central, les partenaires internationaux coordonnent également leurs actions en fonction de leurs zones d'intervention sur le territoire. Concernant le SNU, le PNUD intervient essentiellement en Assaba et au Gorgol ; le FENU en Assaba et l'UNICEF au Brakna. La Coopération française intervient en Assaba et dans le Guidimakha ; la GTZ dans le Hodh El Gharbi et le Guidimakha ; l'Union européenne à Chinguetti ; la Coopération Espagnole également à Chinguetti et dans le Brakna ; la Banque Mondiale sur l'ensemble du pays, et le Groupe de recherche et d'action pour le développement rural (GRDR) au Guidimakha.

EFFET 5 : LES CAPACITÉS DE PILOTAGE, DE COORDINATION, D'EXÉCUTION DU PROGRAMME SONT RENFORCÉES

De création très récente, la Cellule Centrale de Suivi des Programmes (CCSP), dans sa configuration actuelle, n'est pas encore en mesure d'assumer pleinement les fonctions de coordination et de suivi technique des programmes. Un renforcement de capacités en moyens humains et logistiques est donc nécessaire. A cet effet, 3 produits sont prévus pour un montant total de **1.701.800 USD**.

Produit 1: La coordination du programme est assurée : il s'agit de renforcer les capacités nationales de coordination technique et de suivi de la mise en oeuvre par la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du programme.

Produit 2: Les capacités nationales d'exécution sont renforcées à travers la mise en place d'un centre de services : Le centre de services vise à renforcer les capacités du gouvernement pour améliorer le taux d'exécution des programmes. A terme, il est prévu le transfert du savoir-faire et des outils développés au profit du Gouvernement

Produit 3 : Le suivi administratif et financier est assuré par l'USGAF : le but est de renforcer l'USGAF dans sa fonction de suivi à posteriori de la mise en oeuvre des programmes.

III.2. SOUS PROGRAMME PAUVRETE

Le résultat stratégique poursuivi est l'atténuation de la pauvreté par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable. Il comprend 2 effets, dont l'un sur l'appui au CSLP et l'accès aux ressources des populations vulnérables et l'autre sur le développement durable et l'environnement. Le budget total du sous programme est de **4.250.970 USD**.

EFFET 1 : LE CSLP EST APPUYÉ ET LES PAUVRES, EN PARTICULIER LES FEMMES ET LES JEUNES ONT ACCÈS AU MICRO FINANCEMENT ET AUX RESSOURCES

Cet effet vise à renforcer l'appui au processus CSLP dans lequel le pays est engagé et à améliorer l'accès des populations pauvres, notamment les femmes et les jeunes, aux ressources. Les produits et activités identifiés prolongent et viennent en complément des appuis précédents du PNUD, en vue de consolider les acquis et renforcer l'impact en matière de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, l'intervention est structurée en 5 produits, composés chacun de diverses activités complémentaires. Le budget total de cet effet est de **2.906.970 USD**.

Produit 1: Des stratégies de lutte contre la pauvreté (CSLP-OMD-DHD) sont définies, mises en cohérence et validées : Ce produit s'articule autour de quatre actions majeures qui visent à appuyer la régionalisation du CSLP révisé ; sensibiliser les acteurs sur les outils de la prospective ; actualiser la stratégie nationale de l'emploi et promouvoir la démarche HIMO comme une des composantes essentielles de la stratégie de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté :

Produit 2 : le dispositif de suivi-évaluation du CSLP, des OMD et du DHD est complété, harmonisé et mis en œuvre : Ce produit couvre trois (3) activités, qui visent à appuyer le pilotage du CSLP ; contribuer à définir les indicateurs pertinents de suivi-évaluation ; piloter l'initiative DHD et consolider l'ODHDP.

Produit 3 : Des fonds de crédit sont mis à la disposition des institutions de micro-finance de la zone d'intervention : Ce produit a pour objet de mettre à la disposition des populations pauvres, des fonds de crédit à travers des institutions de micro-finance par le renforcement des structures existantes et la création de 2 nouvelles structures dont une en Assaba, la zone d'intervention des agences du SNU.

Produit 4: Le cadre réglementaire et institutionnel de la Microfinance (MF) est amélioré : Cet appui vise à permettre de réviser le cadre réglementaire et institutionnel de la MF afin de promouvoir des IMF fonctionnelles fournissant des services de microfinance pérennes et adaptés aux besoins des pauvres, notamment dans les zones rurales.

Produit 5 : Les capacités de gestion des acteurs en particulier des femmes et des jeunes sont renforcées : l'objectif est de contribuer, de manière substantielle au renforcement des micro et petites entreprises par l'amélioration de leur cadre réglementaire, la mise à disposition des outils et informations nécessaires à leur développement et le renforcement des relations avec le secteur de la microfinance. Il permettra également de mettre en place des actions pilotes en vue de renforcer les capacités des acteurs, tout en favorisant l'accès aux ressources des populations les plus pauvres.

Le programme national intégré d'appui à la micro et petite entreprise (PNIME), en tant que composante principale de ce produit, permettra de démarrer la mise en œuvre des stratégies de microfinance et de micro et petite entreprise en Assaba dans le cadre de sa phase pilote en 2006. Cette phase pilote permettra de tester les mécanismes d'appui et de renforcer l'intégration des deux secteurs (MF et MPE).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces activités, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec les différents acteurs pour mettre à profit toutes les possibilités de complémentarité et renforcer la coordination entre les intervenants.

- Au niveau national, le Secrétariat exécutif du CSLP, la BCM, le CDHLCPI, le SECF et l'ONS constituent les principaux partenaires du PNUD ;
- Au niveau des partenaires au développement et des ONG internationales, la Banque mondiale, l'Union européenne, la GTZ, la BAD, l'UNICEF, le FIDA, le BIT, le FENU, OXFAM et World Vision sont les principaux intervenants dans ces secteurs.

EFFET 2 : UN DEVELOPPEMENT DURABLE EST PROMU PAR UNE MEILLEURE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour la période 2006-2008, cet effet s'articule à 2 niveaux (produits), à savoir d'une part, un appui stratégique pour l'adoption et le pilotage du PANE et plans d'action connexes et, d'autre part, la mise en oeuvre d'initiatives porteuses et catalytiques de gestion durable de l'environnement. Le budget total de cet effet est de **1 344 000 USD**.

Produit 1 : Le PANE est adopté et appuyé pour sa mise en œuvre :

Les résultats attendus passent par l'adoption en 2006 du PANE et du PAN-LCD et le renforcement de l'Autorité Nationale Désignée (DNA) pour la mise en oeuvre du PANA/Protocole de Kyoto. Il est escompté également de renforcer les capacités nationales pour une meilleure gestion de l'environnement, notamment à travers :

- la mise en place d'un système d'information sur l'environnement,
- l'appui-conseil pour mieux intégrer l'environnement aux politiques sectorielles et au CSLP, à travers des indicateurs pauvreté-environnement, et
- la mise en place d'un plan de formation pour la gestion de l'environnement global.

Produit 2 : Des actions porteuses pour l'opérationnalisation et la promotion du développement durable sont mises en oeuvre : Un appui sera apporté dans cet produit à :

- la promotion des énergies nouvelles et renouvelables, à travers les projets Adrar Solar et Centrales Eoliennes,
- La promotion de l'accès des populations pauvres à une énergie adaptée (PTF),
- le renforcement des capacités du PNBA pour la gestion durable de la biodiversité, par une meilleure implication des secteurs productifs dans l'environnement du parc.

Le partenariat avec la société civile sera renforcé, en vue d'améliorer ses compétences et partant la vision croisée sur la gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Le FEM, le PNUD/FEM, le PNUE demeurent les principaux partenaires identifiés pour la mise en oeuvre du sous-programme. Les activités seront exécutées principalement à travers la direction de l'environnement du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Toutefois, d'autres actions auront comme agence d'exécution nationale des institutions comme l'ADER, l'APAUS, la Direction de l'Environnement ou bien la société civile.

III.3. ASPECTS TRANSVERSAUX

La société civile et le genre sont considérés comme des domaines transversaux, qui se retrouvent au niveau de l'ensemble des effets :

Renforcement des capacités de la société civile :

- Au niveau de la gouvernance, il est prévu d'appuyer la mise en place de réseaux de la société civile, leur formation et l'échange d'expériences avec les réseaux de la région. Un accent particulier sera accordé à leur implication dans la vulgarisation des droits de l'homme et dans les instances communautaires de prise de décision.
- Au niveau de la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités de la société civile sera réalisé à travers son implication dans les activités qui seront entreprises, la participation à des fora internationaux, la célébration des journées internationales (environnement, lutte contre la pauvreté, volontariat, etc.), ainsi que le financement de projets pilotes.

Prise en compte de la dimension genre :

- Au plan de la gouvernance, il est prévu d'appuyer l'implication des femmes dans le processus électoral, à travers l'élaboration d'un cadre législatif approprié, la sensibilisation et l'éducation civique, en vue d'améliorer la participation des femmes au processus de décision.
- Au plan de la lutte contre la pauvreté, les actions relatives à l'accès aux ressources sont spécifiquement orientées vers les femmes pour contribuer à améliorer leurs conditions de vie. Par ailleurs, la dimension genre sera systématiquement prise en compte dans la mise à jour des stratégies de développement et la mise en oeuvre des programmes. En outre, les indicateurs de suivi incluront les aspects relatifs au genre pour assurer un suivi approprié.

PARTIE IV : STRATEGIE DE PARTENARIAT ET DE COMMUNICATION

Le démarrage attendu du Projet de renforcement des capacités du secteur public, l'engagement du processus de mise à jour et de régionalisation du CSLP, la restructuration de la DGCL, l'augmentation du Fonds Régional de Développement, la reconnaissance de certaines associations de défense des droits de l'homme, l'adoption du Plan national de protection des droits de l'homme et le renouvellement des instances du cyberforum de la société civile, constituent des opportunités intéressantes pour l'intervention du PNUD.

IV.1. STRATEGIES DE PARTENARIAT ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le partenariat avec le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF et vise essentiellement à tirer parti des compétences démontrées par le PNUD, en particulier dans la définition de politiques et stratégies sectorielles pour les secteurs prioritaires, dans le renforcement des capacités nationales pour la mise en oeuvre et le suivi de ces politiques, et dans la conduite d'actions pilotes sur le terrain permettant d'innover dans ces domaines et de nourrir le plaidoyer du PNUD. Dans ce dernier cas, des programmes à « coûts partagés », notamment avec le Gouvernement, seront recherchés.

Avec la société civile, un partenariat plus étroit sera recherché en matière de plaidoyer et dans la mise en oeuvre et le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté. Parallèlement, les actions de renforcement des capacités de la société civile se poursuivront à travers un projet financé conjointement avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement, dont la Banque mondiale et l'Union européenne.

Avec le système des Nations Unies, le partenariat sera renforcé pour les actions de plaidoyer commun déjà lancées, notamment dans la promotion des droits de l'homme, la lutte contre le VIH/sida, et l'éducation des filles. D'autres domaines de collaboration seront identifiés. Il en sera de même avec le Bureau des volontaires des Nations Unies. En outre, il sera recherché au cours de la mise en oeuvre du présent programme, une harmonisation des procédures de gestion avec les autres agences des Nations Unies.

Avec la Banque mondiale et l'Union européenne, le partenariat sera développé dans les domaines de l'environnement et de la gouvernance notamment.

Avec les autres partenaires au développement, des opportunités de collaboration seront recherchées. Le bureau du PNUD renforcera son plaidoyer auprès de ces partenaires, notamment ceux non représentés à Nouakchott, pour assister le Gouvernement à mobiliser davantage de ressources. Il est supposé que les projets à développer dans le présent CPAP seront complémentaires d'autres initiatives appuyées par le PNUD et les autres partenaires au développement.

IV.2. STRATEGIE DE COMMUNICATION

La stratégie de communication sera basée sur les mêmes axes qu'en 2003-2005, période durant laquelle trois (3) volets ont été promus : *i*) la communication sur les activités des programmes ; *ii*) le renforcement des capacités des personnels des programmes en matière de communication et de relations avec les médias ; *iii*) le partenariat avec la presse. .

Dans cette perspective, il s'agira de poursuivre les mêmes actions en favorisant les visites de terrain et les comptes rendus d'étapes, de même que l'utilisation du site web de la Coordination des partenaires au développement qui sera mis à jour sur une base régulière en coordination avec les sites web des programmes

PARTIE V : ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROGRAMME

Les programmes 2003-2005 ont été mis en œuvre à travers un dispositif quadripartite comprenant plusieurs niveaux de responsabilité :

- Le **Gouvernement**, en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre, et à travers le Ministère des Affaires économiques et du développement, présidait conjointement avec le PNUD, le Comité d'orientation et de supervision (COS) dans le but d'assurer l'orientation et la coordination globale des programmes. Un Comité technique de pilotage et de coordination des programmes (CTPC) avait été institué pour chaque programme afin de traduire sur le plan opérationnel, les orientations stratégiques du COS. La coordination administrative et technique de la mise en œuvre se faisait par les institutions gouvernementales retenues comme chef de file, à savoir le MAED et le CDHLCPI. Cette coordination technique était favorisée en plus des réunions trimestrielles des CTPC, par la tenue régulière des comités techniques spécialisés (CTS). Une Unité de suivi et de gestion administrative et financière (USGAF) veillait à la bonne application des règles et procédures.
- Les **partenaires** intervenant dans les différents domaines des effets.
- Les **agences de réalisation du Système des Nations Unies (SNU)**, en l'occurrence le BIT, le FENU et l'UNDESA (DAES), apportaient un appui technique à la mise en œuvre des programmes ;
- Le **PNUD**, en tant que partenaire principal du Gouvernement et mobilisateur des fonds, participait à l'ensemble des instances de décision, de gestion et d'exécution des programmes.

Il est à noter que le Gouvernement mauritanien a contribué, en nature et financièrement par le système de fonds de contrepartie, à la réalisation desdits programmes. Cette expérience de gestion en relation avec l'approche programme, a permis de réaliser et de renforcer les synergies entre les actions entreprises.

Le présent dispositif institutionnel, qui tire les leçons de l'expérience de la mise en œuvre des programmes sus-mentionnés, et sur la base des conclusions des différentes missions d'évaluation des mécanismes de gestion et de coordination desdits programmes, ainsi que de la mise en application de la modalité d'exécution nationale (NEX), vise un double objectif :

- Consolider et renforcer l'approche programme, considérée comme l'un des plus importants acquis de la génération des programmes précédents ;
- Alléger et simplifier pour plus d'efficacité, les mécanismes de coordination et de pilotage, dans la perspective d'harmonisation et de simplification du SNU.

Le nouveau dispositif de gestion et de pilotage du CPAP, s'inspire de celui des précédents programmes, et s'articule en 3 niveaux : le Comité d'Orientation et de Supervision (COS), le Comité technique de pilotage et de coordination (CTPC), et les comités techniques spécialisés (CTS). A la différence du précédent dispositif, le nouveau cadre institutionnel prévoit un seul CTPC. De plus,, un seul coordonnateur national (avec suppléant), désigné par le Gouvernement, est retenu pour assurer plus de cohérence et de synergie dans la réalisation du programme. Trois autres innovations concourent à l'allègement des procédures et au contrôle de gestion du CPAP :

i) Le coordonnateur veille à la cohérence, à la pertinence et à la recherche de l'impact du programme. Tout en rendant compte au coordonnateur national, chaque responsable d'effet ou point focal interagit directement avec le PNUD pour les opérations quotidiennes, sur la base des demandes de paiement direct (DPD).

ii) L'USGAF assure le contrôle a posteriori, et soumet sur une base trimestrielle un rapport à l'attention du COS et du CTPC pour relever les écarts de gestion. Il assure de même la réalisation de l'audit annuel du programme.

iii) Le centre de services est mis à contribution pour faciliter les différentes tâches administratives et logistiques qui retardent généralement la bonne exécution des programmes.

V.1. LE COMITE D'ORIENTATION ET DE SUPERVISION (COS) DU PROGRAMME

Il est co-présidé par le Ministre ou le Secrétaire Général du MAED et par le/la Représentant(e) Résident(e) du PNUD ou son Adjoint(e). Il est composé des responsables des principales institutions gouvernementales concernées, de représentants des organisations de la société civile, ainsi que des

représentants des partenaires au développement et agences de réalisation intervenant dans le programme. Les institutions seront représentées par des responsables de haut rang. Le secrétariat du (COS) est assuré par le Président du Comité technique de pilotage et de coordination.

Le Comité d'orientation et de supervision se réunit une (1) fois par an et chaque fois que de besoin. Il se réunit en session régulière pour approuver le plan de travail annuel et le budget y afférent, ainsi que pour faire le bilan des activités. Il doit aussi se prononcer sur toute situation de nature à gêner le bon fonctionnement du programme.

V.2. LE COMITE TECHNIQUE DE PILOTAGE ET DE COORDINATION (CTPC) DU PROGRAMME

Il est présidé par le coordonnateur national du programme qui est le responsable de la CCSP. Il est composé des responsables des effets, des leaders thématiques du PNUD ainsi que des représentants des partenaires au développement intéressés ou intervenant dans les mêmes champs d'action. Il se réunit tous les trois mois et son secrétariat est assuré par le conseiller technique du programme.

Les missions de ce comité sont les suivantes : *i*) superviser et coordonner la préparation et l'exécution de l'ensemble des activités des « effets » sur la base des rapports des CTS ; *ii*) catalyser et dynamiser les actions de toutes les structures concernées ; *iii*) préparer les réunions du Comité d'orientation et de supervision ; *iv*) tenir informés le Ministre, les membres du Comité de supervision et les bailleurs de fonds des travaux entrepris dans le cadre de l'exécution des différentes composantes du programme, et approuver, à cet effet, les rapports nécessaires qui lui sont soumis par le Comité technique spécialisé (CTS), et la Cellule centrale de suivi et de programmation (CCSP) ; *v*) s'assurer de la bonne gestion des ressources humaines et matérielles allouées à la préparation et à la coordination du programme. Les missions du comité seront définies par un arrêté ministériel du MAED.

V.3. LE COMITE TECHNIQUE SPECIALISE

Il est composé des principaux responsables des ministères ou institutions concerné(e)s, ainsi que des représentants des élus locaux, du secteur privé, de la société civile et des partenaires intervenant dans le secteur. Il est présidé par le responsable d'effet, responsable de haut rang retenu en fonction de l'importance de sa structure au regard des activités à réaliser et/ou des missions officielles qui sont confiées à ladite structure. Il a pour mission de veiller à la bonne exécution des activités inscrites dans un même « Effet » et son secrétariat est assuré par l'expert de l'effet. Il vérifie la réalisation des produits définis dans le présent CPAP en liaison avec les différents plans annuels de travail. Il se réunit sur une base mensuelle et veille à la cohérence des activités et des interventions prévues dans le domaine couvert par l'« effet ». Pour la mise en œuvre des activités, le responsable d'effet s'appuiera sur les services d'un ou de deux experts qui seront mis à sa disposition dans le cadre du programme. Il sera par conséquent mis en place six (6) CTS, dont les membres seront définis par arrêté du département chef de file, en concertation avec le PNUD et les autres acteurs impliqués. Il s'agit de :

1. CTS-Administration publique : Le responsable d'effet est la Direction Générale de la Fonction Publique (Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi) ;
2. CTS-Institutions démocratiques : Le responsable d'effet sera la Direction de la promotion de la démocratie et la société civile, au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications ;
3. CTS-Droits de l'Homme et gouvernance judiciaire : Le responsable d'effet est la Direction Générale des droits de l'Homme (CDHLCPI) ;
4. CTS-Gouvernance locale : Le responsable d'effet est la Direction Générale des Collectivités Locales (Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications) ;
5. CTS-Accès aux ressources : Le responsable d'effet est la Direction de la lutte contre la pauvreté (CDHLCPI) ;
6. CTS-Environnement/Développement durable : Le responsable d'effet est la Direction de l'Environnement (Ministère du Développement Rural et de l'Environnement).

V.4. LA CELLULE CENTRALE DE SUIVI ET DE PROGRAMMATION (CCSP)

Rattaché au MAED, le CCSP a pour mission de coordonner, de suivre la bonne exécution du programme et d'en rendre compte au COS. Le Directeur du Développement Social (DDS), cumule les fonctions de Coordonnateur de la cellule (CCSP) et celle de Coordonnateur National du programme. Il est secondé dans ses fonctions par le point focal du PNUD à la cellule qui, en tant que suppléant du coordonnateur National, le remplace en cas d'absence de ce dernier. Le Coordonnateur national est responsable, devant le Ministre des Affaires Economiques et du Développement, de la bonne exécution du programme.

Cette cellule sera renforcée en moyens humains pour lui permettre d'accomplir sa mission. Ainsi, le Coordonnateur national sera appuyé par un conseiller technique recruté par un comité conjoint Gouvernement / PNUD. Sous la supervision de l'agence de coopération, le Conseiller Technique et le personnel mis à la disposition de la cellule appuieront les différents effets dans la mise en oeuvre des activités sous leur responsabilité. En plus du Conseiller technique, l'équipe est composée d'un expert en Suivi-Evaluation, d'un gestionnaire comptable et financier, d'un assistant-secrétaire et d'un chauffeur.

V.5. L'UNITÉ DE SUIVI DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES PROGRAMMES (USGAF)

La mission de l'USGAF sera orientée vers le contrôle à posteriori, au suivi de l'exécution et à la conduite des audits en collaboration avec le PNUD. Elle sera à cet effet renforcée par le recrutement, sur les ressources du programme, d'un cadre gestionnaire comptable et financier. Elle continuera à assurer les fonctions d'assistance, de formation au profit des personnels des programmes et de participation à la maîtrise des procédures d'acquisition de biens et services. Elle est dirigée par un coordonnateur, fonctionnaire de haut niveau désigné par le Gouvernement.

V.6. AUDIT ET TRANSPARENCE

Les programmes feront l'objet d'un audit annuel conformément aux procédures du PNUD en la matière. Cet audit sera confié à un bureau d'audit local sous la responsabilité du PNUD et en collaboration avec le Gouvernement (USGAF). Il sera de plus mis en place des mécanismes de prévention et de détection de fraudes par l'autorité nationale de coordination (MAED) et le PNUD.

Une réserve budgétaire est prévue pour couvrir les coûts d'audit et les éventuels frais relatifs à la prévention des fraudes.

V.7. CENTRE DE SERVICES

Une mission réalisée en Décembre 2005 sur l'évaluation de la modalité d'exécution nationale a formulé des recommandations en vue de renforcer les fonctions de gestion stratégique, de programmation et de suivi-évaluation des programmes. Ceci amène à identifier les fonctions à sous-traiter ou à confier à des structures ayant une souplesse plus grande dans la conduite de certaines opérations.

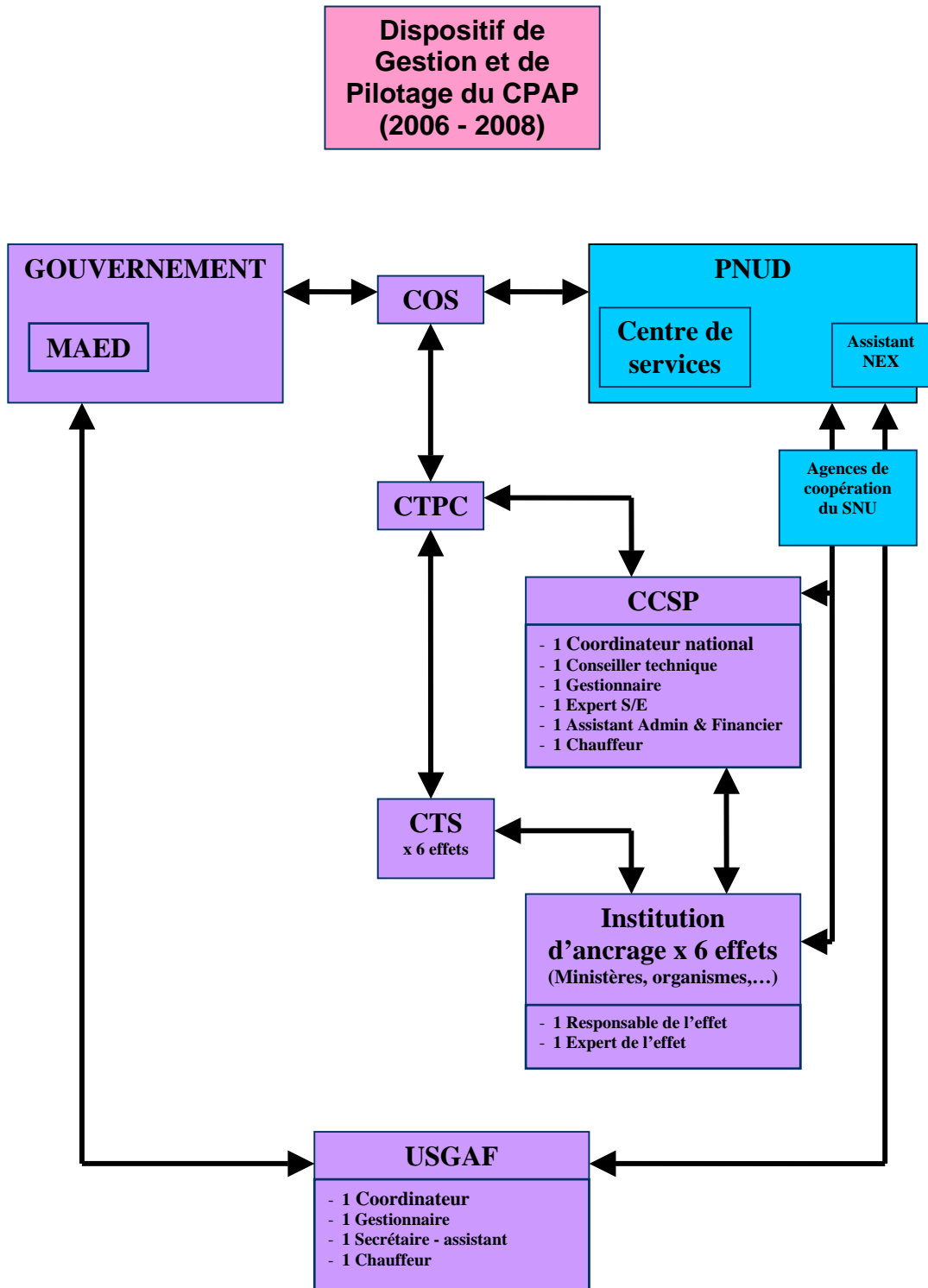
En effet, formulés en mars 2003, les programmes 2003/2005 n'ont commencé leur mise en oeuvre qu'en septembre et un temps considérable a été consacré au recrutement des personnels des programmes et aux approvisionnements. De plus, la capacité d'absorption des institutions partenaires reste faible en général.

A la lumière de cette expérience, les fonctions de recrutement du personnel des programmes et d'approvisionnements feront l'objet de sous-traitance au Centre de Services, actuellement en cours de mise en place. Ainsi, le temps des équipes de programmes sera consacré plus judicieusement aux tâches de conseil technique et de mise en oeuvre.

Le centre de services contribuera à renforcer les capacités des autorités et équipes nationales participant à la mise en oeuvre du CPAP d'améliorer le taux d'exécution des programmes dans la perspective de la réalisation des OMD. A terme, il est prévu un transfert du savoir-faire relatif aux services fournis par le Centre au gouvernement, d'ici à la fin du programme (3 ans).

V.8. DISPOSITIF DE PILOTAGE DU PROGRAMME

Sur la base de ce qui précède, le dispositif de gestion du programme est envisagé ainsi qu'il suit :



PARTIE VI : SUIVI ET EVALUATION

Le suivi-évaluation du programme sera basé sur les indicateurs de résultats mentionnés dans la matrice et liés à ceux retenus dans l'UNDAF pour la période 2006-2008, suite à la revue à mi-parcours de 2005. Le comité d'orientation et de supervision, le comité technique de pilotage et de coordination et les comités techniques spécialisés permettront d'assurer un suivi régulier du programme aux différentes étapes de sa mise en œuvre.

Des missions de terrain seront régulièrement organisées pour documenter la mise en œuvre des activités sur le terrain et faire le point des progrès réalisés en direction des produits et résultats prévus, identifier les difficultés rencontrées et les solutions envisagées, tirer les leçons ou bonnes pratiques. Il s'agira de missions réalisées par la coordination du programme et par le PNUD ou encore de missions conjointes avec les agences du SNU, dans le cadre de l'UNDAF ou des projets conjoints.

Des évaluations indépendantes d'effets ou au titre du Suivi/Evaluation de l'UNDAF et du CSLP, seront entreprises pour juger de l'impact de l'intervention du PNUD et de sa contribution aux résultats. Cela permettra d'ajuster le ciblage des domaines et modes d'intervention en vue de tirer le meilleur profit des ressources mises en place. Les leçons apprises seront partagées avec les autres partenaires et bureaux de pays.

Le suivi financier du programme sera assuré grâce aux différents rapports générés par ATLAS, leur validation par la structure nationale d'exécution et le partage avec les différents intervenants.

Pour assurer une appropriation effective par les partenaires nationaux du processus de suivi-évaluation du programme, un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des partenaires nationaux pour l'appropriation de ATLAS et des modalités de la programmation et de la gestion axée sur les résultats.

Sur le plan pratique, le suivi-évaluation du programme se fera sur la base du tableau ci-dessous :

Plan de suivi-évaluation du programme

Activités de suivi-évaluation	Période	Responsable	produit
Plan de travail et rapport d'activités annuels	Janvier de chaque année	CCSP	Plan et rapport selon le canevas retenu ¹
Plan de travail et rapport d'activités trimestriels	Mars, Juin, Septembre et Décembre	CCSP	Plan et rapport selon le canevas retenu ²
Comité d'orientation et de supervision	1 fois par an	Coordonnateur national	Compte rendu
Comité technique de pilotage et de coordination	Trimestriel	CCSP	Compte rendu
Comité technique spécialisé	Mensuel	Responsable effet	Compte rendu
Visites de terrain	2 fois par an	Gouvernement/PNUD/SNU	Rapport de visite de terrain ³
Audits annuels	1 fois par an	USGAF	Rapport d'audit
Evaluation de l'effet : « Un dispositif opérationnel de formulation et de suivi-évaluation des indicateurs de pauvreté et des OMD d'une part, et des programmes et projets de LCP, d'autre part »	2007	Equipe indépendante	Rapport d'évaluation
Evaluation de l'effet : « Les capacités d'intervention des institutions décentralisées, associations de développement et ONG sont renforcées et professionnalisées à travers une approche de Développement Durable »	2008	Equipe indépendante	Rapport d'évaluation
Missions de suivi des agences coopérantes	2 fois par an	Agence coopérante	Rapport de mission
Evaluation finale du CPAP	2008	MAED	Rapport évaluation

¹ Se référer aux formulaires disponibles dans le manuel de suivi-évaluation du PNUD.

² Idem que note 1.

³ Se référer au formulaire du rapport de visite de terrain du manuel de suivi évaluation du PNUD.

PARTIE VII : HYPOTHESES ET RISQUES

L'atteinte des résultats escomptés est fondée sur les hypothèses ci-après :

- Un contexte politique stable et favorable ;
- Un engagement ferme des autorités sur les objectifs, le calendrier et les mesures à prendre avant son lancement et un maintien de cet engagement tout au long de l'exécution ;
- Un bon fonctionnement du dispositif institutionnel ;
- Une stabilité des cadres nationaux des structures impliquées dans le programme ;
- Un suivi attentif et coordonné de l'évolution du programme et une prise de décision rapide.

Les principaux risques encourus dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement du programme se présentent comme suit :

- Un retard dans la mise en place de la contrepartie de l'Etat ;
- La faible participation des OSC dans la mise en œuvre des activités de ce programme ;
- Le manque de transparence dans la sélection des consultants ;
- L'instabilité monétaire et le risque de change ;
- Un non-respect des obligations par le Gouvernement ;
- Un retard dans le démarrage effectif du programme

PARTIE VIII : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le Gouvernement s'engage à :

- Affecter au programme, à temps plein, des locaux fonctionnels ainsi que le personnel d'appui nécessaire aussi bien au niveau de la coordination globale que des différents effets ;
- Prendre toutes les dispositions utiles pour dégager une contrepartie financière au programme à hauteur de 25%, au début de chaque année. Un accord sera convenu sur l'affectation de cette contrepartie ;
- Appuyer les efforts de mobilisation de ressources auprès des autres partenaires pour l'atteinte des résultats du programme.

Le PNUD s'engage à :

- Mettre à la disposition du programme des ressources à hauteur de 65% du montant total pour la période 2006-2008, sous réserve d'une allocation suffisante du siège ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
- Assurer les échanges et le contact avec les agences coopérantes ;
- Assurer le suivi opérationnel et financier, mobiliser l'appui technique nécessaire auprès des autres agences et centre d'appui (SURF) ;
- Fournir les services d'appui au programme (annexe C) à la demande du gouvernement.

Les agences de coopération s'engagent, sur la base d'un protocole d'accord entre les parties, à appuyer la partie nationale au plan technique, dans les domaines suivants :

- Orientation générale des travaux et, éventuellement, du cadre stratégique d'intervention ;
- Conseils à l'équipe d'exécution et aux responsables d'effets ;
- Sélection et recrutement des experts et consultants internationaux, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception des termes de référence ;
- Suivi des experts et consultants internationaux et transmission des rapports de mission assortis de leurs commentaires techniques ;
- Recrutement et supervision du conseiller technique du programme ;
- Avis sur la sélection et le recrutement des experts et consultants nationaux ;
- Suivi et évaluation technique des activités et résultats du programme.

PARTIE IX : AUTRES DISPOSITIONS

Le présent CPAP entrera en vigueur, dès sa signature. Sa mise en oeuvre fera l'objet de plans de travail annuels (AWP) qui seront préparés et réalisés conjointement entre le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), les institutions sectorielles concernées et le PNUD. Afin de ne pas retarder le démarrage du programme, les parties définiront les mesures transitoires de mise en oeuvre.

Le présent CPAP ne sera modifié que par consentement mutuel entre les parties sur la base des recommandations issues d'une réunion de stratégie conjointe.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Plan d'Action de Programme de Pays, le 15 février 2006, à Nouakchott, Mauritanie.

**Pour le Gouvernement de la République
Islamique de Mauritanie**



Mohamed Ould El Abed

Ministre des Affaires Economiques et du
Développement



**Pour le Programme des Nations Unies pour le
Développement**



Cécile Molinier

Représentant Résident



15 FEB 2006

SECTION II. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

Tableau synthétique du CPAP 2006-2008 - PNUD MAURITANIE

		Indicateurs	Partenaires	2006	2007	2008	TOTAL
SOUS PROGRAMME GOUVERNANCE							
Résultat stratégique : la bonne gouvernance est assurée							
Objectif global du PNUD : Renforcer la gouvernance démocratique							
Effet 1 : Administration publique							
Produit 1	L'intranet est étendu à l'ensemble des administrations publiques			72 000	50 000	110 000	232 000
Produit 2	Les normes d'informatisation de l'administration sont définies et mises en œuvre	- Pourcentage de services administratifs reliés à l'Intranet		26 000	18 000	-	44 000
Produit 3	Un système intégré de gestion du personnel de l'Etat est opérationnel	- Existence d'un fichier unique de référence		51 000	129 000	72 000	252 000
Produit 4	Les bureaux d'accueil et d'information du public sont généralisés et opérationnels dans l'administration centrales	- Proportion d'administrations dotées de bureaux d'accueil fonctionnels	MFPE, MC, SETN,	4 000	16 500	8 500	29 000
Produit 5	Une stratégie nationale de lutte contre la corruption est élaborée et les instances formées	- Existence d'une stratégie nationale de Lutte Contre la Corruption	Société civile, MJ, Cour des Comptes, Inspection d'Etat,	20 000	41 500	27 000	88 500
Produit 6	Les capacités nationales de concertation, de coordination du développement sont renforcées	- Publication annuelle de rapports fiables sur l'Aide Publique au Développement	CCI, MCAT, CCIAM, CNPM, BM	53 500	44 500	40 000	138 000
Produit 7	Un système de suivi-évaluation d'évaluation des politiques publiques est mis en place et est opérationnel	- Etude nationale sur les perspectives à long terme élaborée		44 500	24 500	20 000	89 000
Produit 8	L'intégration au commerce international et la gouvernance des ressources naturelles sont renforcées à travers la formulation et l'actualisation de stratégies globale et sectorielles	- Rapport d'études diagnostic et d'impact		91 000	4 500	4 500	100 000
Produit 9	L'appui technique est assuré			25 000	23 000	23 000	71 000
Total Administration publique				387 000	351 500	305 000	1 043 500

		Indicateurs	Partenaires	2006	2007	2008	TOTAL
Objectif global du PNUD : Renforcer la gouvernance démocratique							
Effet 2 : Institutions démocratiques							
Produit 1	Les capacités de la CENI, de l'administration et des autres acteurs sont renforcées	- Nombre d'experts mis à la disposition de la CENI - Proportion des membres de la CENI formée en gestion du processus électoral.	CENI, MIPT, CDHLCPI MINT OSC, Parlement	779 500	281 000	-	1 060 500
Produit 2	Des coalitions et structures fédératives de la société civile sont constituées et sont opérationnelles	- Pourcentage de partis et de structures de la société civile représentatifs formés		30 000	55 000	50 000	135 000
Produit 3	Les capacités de l'administration parlementaire sont renforcées	- Nombre de cadres de l'administration formés - Nombre de réunions de concertation tenues - Nombre de coalitions et de structures fédératives fonctionnelles		-	102 000	92 000	194 000
Produit 4	Les parlementaires sont formés en matière de procédure législative et budgétaire et sensibilisés sur les thématiques transversales (femmes, enfants, VIH)	- Pourcentage de parlementaires formés		5 000	30 000	50 000	85 000
Produit 5	L'appui technique est assuré	- Nombre de bulletins du parlementaire parus - Nombre de campagnes de sensibilisation menées par les parlementaires		25 000	23 000	23 000	71 000
Total Institutions démocratiques				839 500	491 000	215 000	1 545 500
Objectif global du PNUD : Renforcer la gouvernance démocratique							
Effet 3 : Droits de l'Homme et gouvernance judiciaire							
Produit 1	Une INDH est mise en place et fonctionnelle	- Nombre de séances de sensibilisation	DGDH, DIJ, SECF, DFE, DAPAP	43 500	52 000	22 000	117 500

		Indicateurs	Partenaires	2006	2007	2008	TOTAL
Produit 2	les populations des zones ciblées sont sensibilisées sur leurs droits et devoirs.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hommes et de femmes ayant reçu des messages sur le code du statut personnel - Existence d'une CNDH fonctionnelle - Un plan d'action est élaboré - Existence d'un centre de rééducation - Existence de brigades de mineurs - Nombre de magistrats et auxiliaires formés - Nombre de textes révisés 		64 000	82 500	73 500	220 000
Produit 3	Le PNAPPDH est opérationnel et la législation nationale harmonisée avec les normes constitutionnelles et internationales			36 000	2 500	-	38 500
Produit 4	Les acteurs judiciaires sont formés et remplissent pleinement leur rôle.			63 000	105 000	111 000	279 000
Produit 5	L'insertion sociale et professionnelle des détenus est favorisée dans les prisons de NKT, NDB et Rosso.			23 000	30 000	30 000	83 000
Produit 6	L'appui technique est assuré			25 000	23 000	23 000	71 000
Total Droits de l'Homme et gouvernance judiciaire				254 500	295 000	259 500	809 000
Objectif global du PNUD : Renforcer la gouvernance démocratique							
Effet 4 : Gouvernance locale							
Produit 1	Appui à la décentralisation et aux collectifs des maires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes connaissant leurs prérogatives - Taux de recouvrement des budgets municipaux - Taux d'accroissement des recettes fiscales des communes - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées ou de projets formulés par les OSC - Nombre de communes dotées de PDC 	DGCL, PDU, GTZ, PADDEM, Coop. Espagnole, Collectifs des maires, PADDEM, VAINCRE, FENU, UNICEF, Microsoft, Université, ENA, AMPRUN, RIF, GTZ, Réseaux ONG Assaba, SGP, FENU, UNFPA, CPSE, PNIME, MAED	233 500	379 950	189 050	802 500
Produit 2	Structuration des organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé (SP)			117 000	118 000	79 000	314 000
Produit 3	Opérationnalisation de l'UNDAF en Assaba			170 000	187 000	187 000	544 000

		Indicateurs	Partenaires	2006	2007	2008	TOTAL
Produit 4	L'appui technique est assuré	- Nombre de services déconcentrés appuyés par le SNU - Nombre d'initiatives conjointes réalisées en Assaba par le SNU		25 000	23 000	23 000	71 000
Total Gouvernance locale				545 500	707 950	478 050	1 731 500
Effet 5 : Les capacités de pilotage, de coordination et d'exécution du programme sont renforcées							
Produit 1	La coordination du programme est assurée	- Nombre de réunions statutaires tenues	MAED, CCSP, DAES	322 000	289 400	289 400	900 800
Produit 2	Les capacités nationales d'exécution sont renforcées à travers la mise en place d'un centre de services	- Nombre réduit d'irrégularités détectées par l'audit		290 000	206 000	206 000	702 000
Produit 3	Le suivi administratif et financier est assuré par l'USGAF	- Taux d'exécution du programme d'au moins 80%		33 000	33 000	33 000	99 000
Total Les capacités de pilotage, de coordination et d'exécution du programme sont renforcées				645 000	528 400	528 400	1 701 800
Total axe gouvernance				2 671 500	2 373 850	1 785 950	6 831 300
SOUS PROGRAMME PAUVRETE							
Résultat stratégique : la pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable							
Objectif global du PNUD : Atteindre les OMD et réduire la pauvreté humaine							
Effet 1 : Appui CSLP et Accès aux ressources							
Produit 1	Les stratégies de lutte contre la pauvreté (CSLP-OMD-DHD) sont définies, mises en cohérence et validées	- Le dispositif de suivi est opérationnel et intègre les indicateurs du CSLP, des OMD et du DHD	MAED, CDHLCPI, Secrétariat exécutif CSLP, Direction de l'emploi; ANAPEJ, ONS, ONUSIDA, MAP, SECF, BCM, UNICEF, DAES, BIT, FENU, ONG, CUN, AFD, SCAC, Coopération espagnole.	114 500	72 500	23 000	210 000
Produit 2	Le dispositif de suivi-évaluation du CSLP, des OMD et du DHD est complété, harmonisé et mis en oeuvre.	- Nombre d'IMF fonctionnelles		259 600	162 100	82 100	503 800
Produit 3	Des fonds de crédit sont mis à la disposition des institutions de micro-finance de la zone d'intervention	- Nombre de bénéficiaires de microcrédit		169 500	169 500	148 000	487 000
Produit 4	Le cadre réglementaire et institutionnel de la MF est amélioré	- Loi sur la microfinance revue		108 500	133 400	121 900	363 800

		Indicateurs	Partenaires	2006	2007	2008	TOTAL
Produit 5	Les capacités de gestion des acteurs en particulier des femmes et des jeunes sont renforcées	- Cadre de concertation des acteurs de la MF opérationnel		380 150	479 580	411 640	1 271 370
Produit 6	L'appui technique est assuré	- La phase pilote du PNIME est mise en oeuvre		25 000	23 000	23 000	71 000
Total Appui CSLP et Accès aux ressources				1 057 250	1 040 080	809 640	2 906 970
Objectif global du PNUD : Energie et environnement pour un développement durable							
Effet 2 : Développement durable et Environnement							
Produit 1	Le PANE est adopté et appuyé pour sa mise en œuvre	- Documents PANE et PAN-LCD adoptés	MDRE, MH, MEN, Mairie Dar Naïm, ONG VOICE et Tenmiya, Mairie Kiffa, ONG, prives, réseaux Société civile	94 000	159 000	75 000	328 000
Produit 2	Des actions porteuses pour l'opérationnalisation et la promotion du développement durable sont mises en œuvre	- Nombre projets / programmes co-financés - Système d'information sur l'environnement mis en place		508 000	245 000	192 000	945 000
Produit 3	L'appui technique est assuré	- Nombre de PTF créés		25 000	23 000	23 000	71 000
Total Développement durable et Environnement				627 000	427 000	290 000	1 344 000
Total axe pauvreté				1 684 250	1 467 080	1 099 640	4 250 970
TOTAL GENERAL				4 355 750	3 840 930	2 885 590	11 082 270
				Gouvernement	2 770 568		
				PNUD	7 203 476		
				Autres partenaires	1 108 226		